

AVIS AU PUBLIC

L'autorisation pour l'exécution des travaux de mise en conformité relative à la transformation de la propriété sise

**7, Hossegaass
L-5687 Dalheim**

a été accordée par le bourgmestre
en date du 1^{er} juin 2017
avec le numéro indicateur **19/17/HOSS-7/B**

à

Monsieur Luis COSTA
demeurant
7, Hossegaass
L-5687 Dalheim

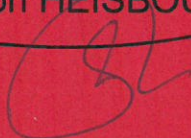
Les travaux doivent être entamés de manière significative dans un délai d'une année à partir de la date d'émission de l'autorisation, faute de quoi l'autorisation cessera de sortir ces effets.

En cas d'insuffisance de la signalisation du chantier et du nettoyage du domaine public la (les) personne(s) désignée(s) ci-dessus est (sont) à avertir sans retard.

Un recours contre la présente autorisation peut être interjeté auprès du tribunal administratif par un avocat à la Cour, conformément aux dispositions de la loi du 7 novembre 1996 portant organisation des juridictions de l'ordre administratif. Ce recours doit être introduit sous peine de déchéance dans un délai de trois mois à partir de la publication de la présente autorisation.

Le public peut prendre inspection des pièces afférentes pendant ce délai de recours devant les juridictions administratives à la maison communale.

Dalheim, le 1^{er} juin 2017
Le bourgmestre,
Joseph HEISBOURG



À afficher à un lieu très lisible du chantier.